



LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



N°5 -
Septembre 2005

Snpes-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris – tél. : 01.42.60.11.49 – fax : 01.40.20.91.62

**Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !**

Édito :

L'Administration n'a pas chômé cet été. Voici la rentrée et son cortège de projets (formation, décret de structuration juridique des services, recommandation des bonnes pratiques professionnelles, circulaire sur l'aménagement des peines). Dans la note de cadrage des conférences uniques de programmation 2006, nous apprenons que si pour le secteur public les effectifs s'inscrivent dans une stabilité globale, la création de quatre CEF publics et la « couverture » des quartiers mineurs impliquent des redéploiement de moyens et de personnels pour l'exercice de ces missions jugées prioritaires par l'AC. Le 12 septembre, le SNPES-PJJ et ses partenaires des secteurs judiciaire et social ont dénoncé cette politique d'enfermement des mineurs. Un appel-pétition est d'ores et déjà lancé pour défendre les missions éducatives de la PJJ. De plus, cette journée a été l'occasion de faire le point sur la mise en place des collectifs anti-EPM.

Les Actes du colloque du 2 février organisé par le SNPES-PJJ/FSU, pour le 60ème anniversaire de l'ordonnance de 45, sont parus. Commandez-les auprès des bureaux de sections ou du bureau national.

LISTE NOIRE A MARSEILLE

Lorsqu'en avril dernier, un procureur s'est félicité d'avoir établi une liste des vingt mineurs troublant l'ordre public à Marseille nous avons été plusieurs éducateurs et juges des enfants, à sourire et hausser les épaules... Une liste ? Quel intérêt ? Sur quels critères ? ... Nous n'avons pas attendu longtemps pour obtenir une réponse... Hormis l'idée illusoire que lister ces jeunes allait régler le problème de la délinquance à Marseille, la démarche était bien autre. Cette liste établie en collaboration entre Préfet, les services de police et le Parquet regroupent 28 noms de mineurs « multi-réitérés ». Ceux-ci sont désormais déferés systématiquement, quelque soit le délit, les preuves et le rôle qu'ils ont pu avoir. Cette « liste noire » ne fait donc que répertorier des mineurs récidivistes, elle les crée !!! Par ailleurs, chaque nom étant accompagné du nombre de délits commis dans la même affaire. Cela n'en fait pas de dangereux récidivistes ! On peut avoir une autre lecture sur les jeu-

nes concernés, la moitié n'a jamais bénéficié de mesures éducatives, un autre quart en a eu une seule, souvent une IOE. Ils sont pour la plupart âgés d 14 à 16 ans. Aussi nous avons découvert l'intérêt secondaire de cette pratique : requalifier les faits lorsque cela est possible pour permettre l'incarcération ou le départ vers de lointains CEF... Il semble que cette liste comporte maintenant une cinquantaine de noms. Voici la réponse faite actuellement aux jeunes en difficulté, réponse illégale apportée par des adultes sensés représenter la loi, en lieu et place de l'aide et de l'éducation auxquelles ils ont droit. Les SNPES-PJJ dénonce cette pratique illégale et particulièrement indigne lorsqu'elle concerne des enfants. Nous appelons nos collègues et partenaires à la vigilance concernant une possible généralisation et banalisation de ces « listes noires ».

COLLECTIFS ANTI-EPM : ETAT DES LIEUX

A ce jour, 4 collectifs sont en activité (Nantes, Paris, Lavour et Lyon) et 3 en cours de création, soit à partir des collectifs anti-lois sécuritaires, soit grâce au travail de mise en réseau des militants des sections départementales du SNPES.

Les actions des collectifs se déclinent sur plusieurs volets :

- Actions juridiques : les recours au TA pour attaquer les modifications du POS permettant la construction des prisons sont de nature à retarder le début des travaux. Les collectifs travaillent avec le SAf ou le SM pour étudier dans chaque lieu la faisabilité de ces recours.

- Action d'interpellation des populations locales : les organisations de réunions publiques par les collectifs anti-EPM rencontrent des échos favorables et une réelle réflexion est menée quand à la politique d'enfermement et de pénalisation de la jeu-

nesse. Des pétitions locales circulent et les collectifs participent à des forums citoyens, des réunions débats...

- Actions d'interpellation des élus locaux : A l'instar du conseil municipal de Chauconin, ceux-ci prennent parfois position publiquement contre les EPM en développant des arguments proches des nôtres.

Les collectifs anti-EPM se mettent en réseau pour échanger au sujet des idées et des expériences sur les actions à mener. Le meeting du 12 septembre, organisé par le SNPES-PJJ, a été un rendez-vous important au cours duquel des militants, issus des divers collectifs, ont pu se rencontrer. L'appel issu du meeting permettra à chaque collectif de disposer d'un texte national et unitaire pour s'adresser à la population, aux élus...

C.E.F DE FRAGNY : DES INCIDENTS (MAL) MEDIATISES !

A peine deux mois après sa mise en fonction, le CEF de Fragny, près d'Autun en Saône et Loire, géré par l'association Sauvegarde de l'Enfance, fait les gros titres de la presse locale. 3 mineurs parmi les 5 hébergés ont été écroués suite à des incidents graves survenus dans l'établissement. Nous ne nous réjouissons pas de ces incarcérations qui pénalisent encore un peu plus des mineurs de 15 ans mais nous constatons qu'elles viennent confirmer nos craintes. Lors d'une réunion l'an dernier à Fragny devant la totalité des habitants du village, hostile à l'implantation du centre dans les locaux servant au préalable au centre aéré de la ville d'Autun, le SNPES-PJJ 71 déclara :

« les structures basées sur la contention et l'exclusion n'ont rien d'éducatif et ne rendent pas service aux jeunes placés. Au contraire, elles ne sont souvent que l'antichambre de la maison d'arrêt ». L'actualité nous donne malheureusement raison.

Par ailleurs, le fonctionnement du Centre repose en grande partie sur des personnes non qualifiées et des démissions ont été enregistrées dès le mois d'essai. Une psychologue a aussi démissionné suite à l'agression d'un jeune.

Les incidents qui se multiplient dans les centres fermés nous inquiètent autant que l'administration ne souhaite pas débattre de ces questions dans la transparence. Et c'est malheureusement par la presse locale, au travers d'articles sensation-

nalistes, que des informations sont diffusées.

La section SNPES-PJJ 71 compte bien interpellier l'administration sur le fonctionnement de cette structure et sur la situation du département de la Saône et Loire qui manque cruellement de places pour les jeunes dans les établissements éducatifs « classiques ». Les listes d'attente s'allongent (plus de 80 mesures sont toujours en attente dans les services faute de personnel suffisant !) et les services peinent à trouver des solutions pour les mineurs.

La section SNPES-PJJ 71 alerte aussi sur la surcharge des services de l'ASE et dénonce le manque de moyens du secteur médico-psychopédagogique et de l'éducation spécialisée.

EPM D'ICI ET D'AILLEURS

La section SNPES-PJJ de Seine-et-Marne (77) a rencontré le maire de Chauconin (M. Michel BACHMAN) et ses adjoints le 4 juillet afin d'avoir un échange sur le projet de construction d'un EPM sur leur commune.

Le maire nous a confirmé son refus de voir implanter cet EPM, car depuis la construction de la Maison d'Arrêt de Chauconin, les infrastructures promises à la commune ont été détournées au profit de la prison et de la communauté de commune présidée d'une main de fer par un certain M COPE, ministre et maire de Meaux. Ainsi les logements HLM destinées aux demandeurs de la commune ont été accordés en priorité par le préfet aux personnels de l'Administration Pénitentiaire. Aujourd'hui, après cette confrontation qui s'est fait aux dépens de leurs administrés, **le maire et ses adjoints sont prêts à utiliser tous les moyens légaux pour retarder voire empêcher la construction de l'EPM.**

Nous avons longuement exposé le contexte national et local qui explique le projet des EPM. Il a été particulièrement souligner le manque de moyens éducatifs sur le département (un seul foyer PJJ !) et l'investissement de sommes importantes pour des structures de contention (CEF de Combes la Ville mis en place par le maire UMP...). La mise en place de l'EPM vient couronner un dispositif de contention et d'enfermement de la jeunesse la plus en difficulté, en somme un vrai projet de société à l'américaine. Cet échange a permis au maire (enseignant dans le secondaire) et ses adjoints d'admettre que ce projet n'était pas qu'un simple dispositif pour séparer les mineurs des majeurs mais une véritable politique d'enfermement de stigmatisation (ultra sécuritaire) d'une jeunesse en difficulté.

Il a été convenu entre le maire et le SNPES-PJJ 77 de se revoir à la rentrée afin d'organiser des réunions d'information auprès de la population. En ce qui concerne la participation à un collectif anti-EPM, le maire et ses adjoints réserve leur réponses à une consultation de la majorité municipale (après lecture et consultation du dossier que nous leur avons remis)... Suite au prochain épisode.

Le collectif anti-EPM 44 organise début Octobre une semaine d'action contre l'implantation d'un EPM à Orvault.

Regroupant des syndiqués de la FSU (snes, snepap, snpes), des associations intervenant dans le champ pénitentiaire, des représentants du collectif contre les dérives sécuritaires et du collectif action sociale, la LDH ainsi que des particuliers, le collectif anti-epm 44 sera présent à l'ouverture du Forum social nantais le **1^{er} Octobre** avec une table de presse et des panneaux d'information, place du Commerce, en plein cœur de la ville. **Le 04 octobre**, durant la manifestation interprofessionnelle, il distribuera des tracts d'information et d'appel à une manifestation contre l'EPM programmée le 22 octobre. **Le 5 octobre**, il co-organise une soirée débat autour de la projection du Film « la raison du plus fort ». **Le 06**, il animera un atelier intitulé « ville et logique sécuritaire » dans le cadre du Forum social Nantais. **Le 10**, il sera présent pour apporter la contradiction lors d'une réunion publique organisée par la communauté urbaine de Nantes à l'attention des riverains de l'EPM.

Enfin, **le 22 Octobre**, il appelle les habitants de l'agglomération à venir manifester entre le centre de détention existant et le site d'implantation du futur EPM d'Orvault.

Il est à noter qu'après avoir été bien muette, lors de la délibération du conseil municipal d'Orvault entérinant la création de cet EPM sur la ZAC de la Jallière, l'opposition de gauche au conseil municipal se décide à prendre la parole dans une tribune parue dans le bulletin municipal. Tribune où ces élus, citant les propos du président du TPE de Paris, affirment que « l'action éducative nécessite ...du temps, des zones de liberté ; elle n'est pas conciliable avec le milieu fermé »... Espérons que ces déclarations seront suivi d'effets et que c'est forts de leur écharpe tricolore que ces élus viendront nous soutenir lors de nos prochains rendez-vous de lutte.